

Séance du Conseil municipal du jeudi 12 octobre 2023

NOTE DE PRÉSENTATION N°8

Objet : Approbation de la décision modificative n°1 afférente au budget principal 2023 de la Ville.

Rapporteur : Ambroise Toin

L'assemblée délibérante prévoit et autorise des crédits budgétaires nécessaires au fonctionnement de la collectivité tout en respectant le principe d'équilibre budgétaire. Certains évènements, quelle que soit leur nature, ne sont pas forcément connus lors de l'élaboration du budget.

Aussi, il est nécessaire de proposer au Conseil municipal de réajuster les prévisions telles qu'inscrites au Budget Primitif 2023 et au Budget Supplémentaire 2023 en modifiant les montants des chapitres votés tout en respectant l'équilibre du budget au niveau des deux sections.

Il convient ainsi de procéder à :

- L'intégration des recettes de fonctionnement pour 854 K€, justifiée par la comptabilisation des recettes à ce jour et par la réception de notifications (FSRIF, Dotation de solidarité communautaire), et qui conduit à augmenter l'autofinancement ;
- Des ajustements sur quelques lignes de dépenses de fonctionnement : fournitures, électricité, intérêts financiers, subvention d'équilibre du CCAS...;
- Une actualisation des prévisions des co-financements suite aux dossiers déposés ayant donné lieu à une attribution ou un refus de subvention ;
- Un remboursement anticipé de l'un des emprunts de la Ville dans le cadre d'une démarche de gestion active de la dette ;
- Une baisse de l'estimation du besoin d'emprunt de 563 K€, conséquence de la hausse de l'autofinancement et de la notification des subventions d'investissement.

En synthèse, le budget global de la Ville pour 2023 s'élèvera à 64,540 M€, répartis comme suit :

Section de fonctionnement :

En dépense :

Chapitre	Budgété (BP+BS)	DM1 2023	Nouvel équilibre	Evolution DM1/Total budgété
Opérations réelles				
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 718 337,37	62 500,00	7 780 837,37	0,81%
012 CHARGES DE PERSONNEL	20 261 310,90		20 261 310,90	0,00%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	0,00		0,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 738 672,17	-39 273,47	8 699 398,70	-0,45%
66 CHARGES FINANCIERES	990 199,10	20 600,00	1 010 799,10	2,08%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 800,00		32 800,00	0,00%
Sous-total	37 741 319,54	43 826,53	37 785 146,07	0,12%
Opérations d'ordre				
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 900 757,58	781 131,99	5 681 889,57	15,94%
042 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 600 000,00	30 000,00	1 630 000,00	1,88%
Sous-total	6 500 757,58	811 131,99	7 311 889,57	12,48%
Dépenses de fonctionnement	44 242 077,12	854 958,52	45 097 035,64	1,93%

En recette :

Chapitre	Budgété (BP+BS)	DM1 2023	Nouvel équilibre	Evolution DM1/Total budgété
Opérations réelles				
013 ATTENUATION DE CHARGES	200 000,00	100 000,00	300 000,00	50,00%
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	2 445 670,80	19 668,52	2 465 339,32	0,80%
73 IMPOTS ET TAXES	30 146 907,00	107 422,00	30 254 329,00	0,36%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 695 526,15	327 868,00	7 023 394,15	4,90%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	156 200,00		156 200,00	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	52 450,00	300 000,00	352 450,00	571,97%
Sous-total	39 696 753,95	854 958,52	40 551 712,47	2,15%
Opérations d'ordre				
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 870 923,17		3 870 923,17	-
042 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	674 400,00		674 400,00	-
Sous-total	4 545 323,17	0,00	4 545 323,17	0,00%
Recettes de fonctionnement	44 242 077,12	854 958,52	45 097 035,64	1,93%

Section d'investissement :

En dépense :

Chapitre	Budgété (BP+BS)	DM1 2023	Nouvel équilibre	Evolution DM1/Total budgété
Opérations réelles				
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	375 000,00	75 069,50	450 069,50	20,02%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 345 000,00	276 182,72	4 621 182,72	6,36%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 011 790,79		1 011 790,79	0,00%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	130 089,86		130 089,86	0,00%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 220 892,94	50 000,00	11 270 892,94	0,45%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 084 800,00		1 084 800,00	0,00%
Sous-total	18 167 573,59	401 252,22	18 568 825,81	2,21%
Opérations d'ordre				
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00		0,00	
040 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	674 400,00		674 400,00	-
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00		200 000,00	-
Sous-total	874 400,00	0,00	874 400,00	0,00%
Dépenses d'investissement	19 041 973,59	401 252,22	19 443 225,81	2,11%

En recette :

Chapitre	Budgété (BP+BS)	DM1 2023	Nouvel équilibre	Evolution DM1/Total budgété
Opérations réelles				
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 338 552,98	-233 414,00	5 105 138,98	-4,37%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 119 212,46	386 605,50	3 505 817,96	12,39%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 680 928,10	-563 071,27	2 117 856,83	-21,00%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	373 500,00	0,00	373 500,00	0,00%
Sous-total	11 512 193,54	-409 879,77	11 102 313,77	-3,56%
Opérations d'ordre				
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	454 022,47		454 022,47	0,00%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 900 757,58	781 131,99	5 681 889,57	15,94%
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	375 000,00		375 000,00	0,00%
040 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 600 000,00	30 000,00	1 630 000,00	1,88%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00		200 000,00	0,00%
Sous-total	7 529 780,05	811 131,99	8 340 912,04	10,77%
Recettes d'investissement	19 041 973,59	401 252,22	19 443 225,81	2,11%

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 854 958,52 €

A. Les dépenses

La section de fonctionnement subit des ajustements entre chapitres, conduisant à une légère hausse du budget de l'ordre de 1,93% par rapport au budgété précédent et passant de 44 242 077,12 € à 45 097 035,64 €.

1. Les charges à caractère général (chapitre 011) : + 62 500 €

Les dépenses à caractère général connaissent une légère augmentation de 0,81%.

Sont concernées notamment les dépenses d'énergie liées au fonctionnement des services du CCAS en raison de l'intégration de ce dernier dans les marchés du SIPPAREC afin de bénéficier de tarifs plus intéressants.

S'y ajoutent des réévaluations sur certaines lignes justifiées par la hausse du coût des matières premières.

2. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : - 39 273,47 €

Les crédits de ce chapitre sont revus à la baisse au regard des besoins réels du CCAS et des attributions de subventions en faveur des associations votées en juin 2023.

3. Les charges financières (chapitre 66) : + 20 600 €

En 2023, la hausse continue des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne afin de ramener l'inflation à un niveau de 2% impacte fortement la courbe des taux courts.

Ainsi, la Ville est contrainte de réévaluer ce poste de dépenses, notamment pour rembourser les intérêts financiers sur ses prêts à taux variables.

4. Le virement vers la section d'investissement (chapitre 023) : + 781 131,99 €

Le virement vers la section d'investissement qui doit être similaire en recettes d'investissement est en hausse de 781 131,99 €. Cette enveloppe supplémentaire permet d'atteindre une nouvelle prévision de 5 681 889,57 €, soit une hausse de 46 % par rapport au budgété 2022 (après DM1).

5. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) : + 30 000 €

Ces opérations intègrent les dotations aux amortissements qui ont nécessité, en 2023, un travail de fond pour préparer le passage en M57 prévu au 1^{er} janvier 2024. Des dotations complémentaires doivent ainsi être comptabilisées pour 30 K€.

Pour mémoire, la Ville emploie la méthode de l'amortissement linéaire, telle qu'elle est prévue dans l'instruction M14, avec un amortissement qui débute l'année qui suit la mise en service des constructions et matériels.

B. Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2,15 % par rapport au budget supplémentaire. Cette dynamique constatée sur plusieurs postes permet d'augmenter la part de l'autofinancement.

1. Les atténuations de charges (chapitre 013) : + 100 000 €

Les atténuations de charges intègrent les remboursements par les assurances sur les rémunérations des agents placés en arrêt pour raison de santé. A la suite des régularisations effectuées par les services administratifs de la Ville, les recettes 2023 sont plus importantes que prévues et nécessitent un ajustement minimum de 100 K€.

2. Les produits des services du domaine, ventes diverses (chapitre 70) : + 19 668,52 €

Ce chapitre est ajusté au regard de la fréquentation des enfants à la cantine et aux accueils périscolaire et extrascolaires constatée sur l'année scolaire 2022/2023.

3. Les impôts et taxes (chapitre 73) : +107 422 €

L'enveloppe prévisionnelle du Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France est réajustée à la hausse à hauteur de 107 422 € au regard de la notification des montants 2023 cet été. La projection sur le FSRIF a été réalisée, avec prudence, sur la base des éléments du projet de loi de Finances 2023 et sur la moyenne d'évolution constatée sur les 3 derniers exercices. Cette croissance de près de 7% du produit final du FSRIF de l'année 2023 par rapport à l'année 2022 marque à nouveau un appauvrissement continu de la Ville.

4. Les dotations et participations (chapitre 74) : + 327 868 €

De nouvelles notifications réceptionnées en cours d'année permettent d'ajouter des recettes supplémentaires sur ce chapitre :

- + **113 180 €** dans le cadre d'un conventionnement avec la CAF sur les fonds publics et territoires et autour de deux thématiques (accès des enfants en situation de handicap dans les structures/ accès des familles fragiles aux modes d'accueils petite enfance) ;
- + **11 401 €** suite à l'ajustement des participations des communes aux frais de fonctionnement du SAMI de l'année 2022 ;
- + **203 287 €** au titre de la **Dotations de solidarité communautaire**, aide exceptionnelle versée par la MGP pour faire face à la hausse énergétique et à l'inflation. Cette dotation devrait néanmoins faire l'objet d'un reversement partiel à GPSEA dans des modalités restant à définir.

5. Les produits exceptionnels (chapitre 77) : + 300 000 €

Cette nouvelle prévision de 352 K€ s'explique par la comptabilisation à ce jour de nombreux produits exceptionnels dont le détail figure ci-dessous :

- Les apurements de rattachement (engagements des années précédentes rattachés en 2023 mais non consommés) qui permettent de corriger le résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur pour près de 280 K€ ;
- Les remboursements des opérateurs d'énergie dans le cadre de la clôture des anciens marchés (+ 62 K€) ;
- Les remboursements divers (sinistres, soins médicaux, avoir...) pour 14 K€.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT : + 401 252,22 €

La section d'investissement augmente de 2,11 % par rapport au budget supplémentaire passant de 19 041 973,59 € à 19 443 225,81 €.

A. Les dépenses

1. Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : + 75 069,50 €

L'ajustement de 75 K€ correspond à l'apurement partiel du compte 1069, décidée par délibération du conseil municipal en 2021. Cette opération constitue une étape essentielle pour adopter le nouveau référentiel comptable au 1^{er} janvier 2024.

2. Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : + 276 182,72 €

Ce chapitre fait l'objet d'un ajustement de plus de 6% afin de saisir une opportunité de remboursement anticipé du dernier emprunt encore détenu par la banque Dexia.

En effet, Dexia mène une politique de gestion de son bilan en résolution ordonnée et accueille favorablement les demandes des collectivités souhaitant solder leur ligne de prêt dans cette banque.

La Ville avait contracté un contrat indexé sur de l'Euribor 3 M+1,21% qui devient de plus en plus couteux compte tenu l'envolée des taux courts. Ainsi, en remboursant le capital restant dû de 276 K€ en fin d'année, la Ville fera une économie de 23 332 € sur le coût de ce prêt.

3. Les immobilisations corporelles (chapitre 21) : + 50 000 €

Cette étape budgétaire permet d'alimenter certaines enveloppes budgétaires suite à la hausse des prix encore bien présente sur certains matériaux.

B. Les recettes

1. Les dotations et fonds divers : - 233 414 €

Cette baisse de 233 K€ s'explique essentiellement par une perte de taxe d'aménagement (- 279 K€) liée à l'abandon d'un projet de construction de logements collectifs et à un décalage de paiement découlant de la délivrance d'un permis de construire.

En revanche, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) augmente de 45 K€ par rapport au BS, suite à la contestation de la Ville du produit notifié. En effet, le

système d'automatisation du FCTVA entré en application au 1^{er} janvier 2023 a eu pour conséquence de réduire le périmètre des dépenses éligibles mais aussi d'exclure certaines dépenses au regard du libellé de la dépense.

2. Les subventions d'investissement (chapitre 13) : + 386 605,50 €

Cette hausse de 12,3 % au niveau du chapitre s'explique par la notification de nombreuses subventions.

Au titre du co-financement des projets d'investissement, une enveloppe globale de 123 K€ est ajoutée et se répartit comme suit :

Projets	Montant	Financiers
Remplacement de l'éclairage public PIRONI	24 736,00	Région et FFF
Extension végétalisation de l'allée des cèdres	23 008,00	MGP
Acquisition de gilets pare-balles	- 1 608,00	Région
Déplacement d'un point d'arrêt Auguste Brun	13 833,00	IDFM
Rénovation éclairage public G4	- 76 197,00	Préf/DSIL
Etude Ferme pédagogique	- 25 000,00	Préf/Fonds vert
Module de télégestion	- 30 000,00	Préf/DSIL
Vidéoprotection 3ème phase	- 10 000,00	Préf/DSIL
Cybersécurité/Démat du CM/Logiciel prise de RDV	39 999,50	MGP
Etudes Descente de la forêt	100 000,00	IDF Nature
Ravalement Pomme de Reinette - Complément	64 000,00	CAF
Acquisition de gilets pare-balles	750,00	Préf/FIPD
Total	123 521,50	

S'agissant du produit des amendes, la prévision est en hausse de 263 084 € pour atteindre un produit total notifié par la préfecture de 413 084 € au titre de l'année 2023.

3. Les emprunts (chapitre 16) : - 563 071,27 €

L'excédent constaté en section de fonctionnement et la recherche constante de co-financements auprès des partenaires financiers pour accompagner les actions structurantes de la Ville permettent une réduction du besoin d'emprunt et un financement, in fine, des dépenses d'investissement en grande partie sur fonds propres.

4. Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) : 781 131,99 €

Cette enveloppe est le strict miroir du chapitre 023, retrouvé en dépenses de fonctionnement. L'ajustement du virement de la section de fonctionnement permet de participer à l'équilibre de la DM1 et de réduire d'autres sources de financement tel que l'emprunt.

5. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 040) : + 30 000 €

Il s'agit des mêmes inscriptions qui sont proposées en dépenses de fonctionnement (chapitre 042). S'agissant d'écritures d'ordres, elles doivent être équilibrées entre les deux sections.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 ci-annexée, afférente au budget principal de la Commune au titre de l'année 2023 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE NATURE		Proposition DM1
011	Charges à caractère général	
	60612 Energie - Electricité	40 000,00
	60631 Fournitures d'entretien	2 500,00
	60632 Fournitures de petit équipement	10 000,00
	611 Contrats de prestations de services	10 000,00
	Total chapitre 011	62 500,00
65	Autres charges de gestion courante	
	6574 Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	-20 000,00
	657362 Subvention de fonctionnement aux organismes publics CCAS	-27 143,47
	65548 Autres contributions	7 870,00
	Total chapitre 65	-39 273,47
66	Charges financières	
	66111 Intérêts	15 000,00
	6688 Autres	5 600,00
	Total chapitre 66	20 600,00
023	Virement à la section d'investissement	
	023 Virement à la section d'investissement	781 131,99
	Total chapitre 023	781 131,99
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	
	6811 Dotations aux amortissements	30 000,00
	Total chapitre 042	30 000,00
	Total dépenses de fonctionnement	854 958,52

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE NATURE		Proposition DM1
013	Atténuation de charges	
	6459 Remboursement s/charges SS et de prévoyance	100 000,00
	Total chapitre 013	100 000,00
70	Produits des services du domaine, ventes diverses	
	7067 Redevances et droits s/ce périscolaire et enseignement	19 668,52
	Total chapitre 70	19 668,52
73	Impôts et taxes	
	73222 Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France	107 422,00
	Total chapitre 73	107 422,00
74	Dotations et participations	
	74741 Communes membre du GFP	203 287,00
	74751 GFP de rattachement	11 401,00
	7478 Autres organismes	113 180,00
	Total chapitre 74	327 868,00
77	Produits exceptionnels	
	7718 Autres produits exceptionnels s/opérations de gestion	300 000,00
	Total chapitre 77	300 000,00
	Total recettes de fonctionnement	854 958,52

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE NATURE		Proposition DM1
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	75 069,50
	Total chapitre 10	75 069,50
16	Immobilisations incorporelles	
	1641 Emprunts en euros	276 182,72
	Total chapitre 16	276 182,72
21	Immobilisations corporelles	
	2188 Autres immobilisations corporelles	50 000,00
	Total chapitre 21	50 000,00
	Total dépenses d'investissement	401 252,22

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE NATURE		Proposition DM1
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	10222 FCTVA	45 586,00
	10226 Taxe d'aménagement	-279 000,00
	Total chapitre 10	-233 414,00
13	Subventions d'investissement	
	1311 Etat et établissements nationaux	-9 250,00
	1312 Région	8 128,00
	13158 Autres groupements	51 840,50
	1318 Autres	179 000,00
	1337 Dotation de soutien à l'investissement local	-106 197,00
	1342 Amendes de police	263 084,00
	Total chapitre 13	386 605,50
16	Emprunts et dettes assimilées	
	1641 Emprunts en euros	-563 071,27
	Total chapitre 16	-563 071,27
021	Virement de la section de fonctionnement	
	021 Virement de la section de fonctionnement	781 131,99
	Total chapitre 021	781 131,99
040	Emprunts et dettes assimilées	
	28051 Concessions et droits similaires	30 000,00
	Total chapitre 040	30 000,00
	Total recettes d'investissement	401 252,22

Maquette budgétaire annexée au dossier.